Principaux concepts et outils de la géopolitique

I. Naissance et renaissance de la géopolitique :

Le mot géopolitique, depuis son invention, la dernière année du XIX^e siècle, par le professeur suédois de science politique, Rudolf Kjellen¹ (1864-1922), a connu, selon les lieux et les époques, des fortunes diverses, liées au sens qui lui a été donné et à l'emploi qui en a été fait.

Abondamment utilisé, en particulier en Allemagne et dans le monde anglo-saxon jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, il est jugé coupable, après celle-ci, d'avoir caractérisé les travaux qui, en Allemagne, auraient inspiré aux Nazis leur politique étrangère et d'avoir ainsi une lourde responsabilité dans le déclenchement du conflit. Aussi, n'est-il plus guère employé au lendemain des combats. Il est même banni de l'enseignement en Allemagne et en France. En fait, si le mot disparaît presque complètement du vocabulaire scientifique, la pratique par les politiques, au sens que nous définirons plus loin, perdure comme elle existait d'ailleurs avant qu'il n'apparaisse.

Aussi n'est-il pas étonnant qu'à partir de la fin des années 1970, des journalistes puis des chercheurs le réintroduisent, avec certes des significations parfois différentes, et que, peu à peu, les médias en généralisent l'emploi.

Dans une première approche, nous poserons que la géopolitique, telle qu'on peut la définir à partir des travaux auxquels elle donne lieu aujourd'hui, a pour objet l'étude des interactions entre l'espace géographique et les rivalités de pouvoir qui en découlent. L'influence du milieu se traduit par les contraintes que ce dernier impose, ou par les opportunités qu'il offre, aux rivalités de pouvoir. Ces contraintes ou ces opportunités ne sont pas immuables ; elles dépendent des capacités technologiques du moment et des moyens humains et financiers pour les mettre en œuvre dont dispose un pouvoir donné : tel bras de mer qui protégeait et/ou isolait hier est aujourd'hui aisément franchissable si ces riverains le peuvent techniquement et financièrement et s'ils en ont *la volonté politique*. Aussi, la géopolitique contemporaine s'intéresse-t-elle tout particulièrement aux effets présents et passés des

¹ Rudolf Kjellen, *Stormakterna (les Grandes Puissances)*, Stockholm, 1905; *Staten som livsform (L'État comme organisme vivant)*, Stockholm, 1920.

rivalités de pouvoir sur l'espace géographique. Il y a des rivalités de pouvoir dans toutes les sociétés, même dans les sociétés sans État ; ces dernières connaissent, elles aussi, des problèmes de gouvernement, internes et externes, à résoudre, ce qui les conduit à faire de la politique au sens large. Mais c'est avec la naissance de l'État, au Proche-Orient, 3000 ans avant notre ère, que l'espace acquiert une dimension géopolitique permanente. Désormais l'espace n'est plus seulement façonné et cloisonné par la diversité du milieu naturel et par celle du peuplement mais aussi par l'exercice de souverainetés étatiques concurrentes. Au regard de ces dernières, l'espace est le théâtre et l'enjeu de leurs rivalités ; pour accroître leur puissance matérielle mais aussi symbolique, elles s'en disputent le contrôle par la guerre, les alliances ou la négociation ; elles créent ainsi des frontières politiques, limites plus ou moins pérennes, plus ou moins précises, plus ou moins étanches, à l'intérieur desquelles elles contribuent à différencier l'espace par leurs outils propres de contrôle et d'administration.

L'espace est ainsi, du point de vue géopolitique, enjeu et terrain de déploiement de la puissance. Enjeu pour le contrôle de voies stratégiques, de ressources vitales, mais aussi de territoires ou de lieux symboliques ; terrain de manœuvre de la puissance locale, régionale ou mondiale.

Mais ces rivalités de pouvoir sur l'espace, que l'approche géopolitique tente de décrire et d'expliquer, ne sont pas seulement des conflits d'intérêt « objectifs », au sens de conflits dus à un besoin vital, réel ou prétendu, à satisfaire pour la survie de l'entité politique, mais aussi des conflits relatifs à des territoires représentés, c'est-à-dire des territoires qui, pour ceux qui les habitent, qui les convoitent, ou encore *qui les décrivent*, sont « imaginés », chargés de valeurs, pieusement transmises de génération en génération dans les sociétés traditionnelles, et sacralisées par les instruments d'acculturation de l'État moderne, l'école et les médias. Or, les détenteurs du pouvoir politique utilisent et manipulent ces représentations, dont ils sont eux-mêmes parfois dupes, pour atteindre, et parfois camoufler, leurs objectifs stratégiques.

1. De la pratique au concept

A. La pratique précède le concept

Telle que nous l'avons définie, la géopolitique a été pratiquée bien avant que le mot n'apparaisse. Dès l'Antiquité, conquérants et bâtisseurs d'empires utilisent les ressources physiques et humaines du milieu dans lequel ils s'aventurent, telles du moins qu'ils se représentent ce dernier et tel que la technologie du moment permet de le maîtriser, pour s'en emparer ou le vassaliser.

En fait, il s'agit de tirer parti des données du milieu pour atteindre des objectifs que ce dernier ne détermine pas pour autant.

B. L'invention d'une nouvelle discipline scientifique

La géopolitique est le produit, à l'instar de la plupart des autres sciences humaines, d'un contexte, celui de la *fin de siècle*, c'est-à-dire des dernières décennies du XIX^e siècle. Trois composantes de celui-ci, scientifique, technologique et politique, à travers les questionnements qu'elles suscitent, expliquent qu'il l'enfante.

- La composante scientifique est double.

D'une part, le scientisme triomphant : « Le monde est aujourd'hui sans mystère » (Marcelin Berthelot), même s'il est déjà contesté ; ces tenants affirment que tout dans l'univers, y compris dans le domaine des comportements humains, est régi par des lois découvertes ou à découvrir, ce qui ne saurait tarder à leurs yeux. Pourquoi les relations de l'homme à l'espace, au territoire n'obéiraient-elles pas, elles aussi, à des lois ?

D'autre part, le darwinisme conquérant : les sciences humaines naissantes, sont tentées d'étendre à l'homme et aux sociétés le principe de la sélection naturelle, l'élimination des plus faibles par les plus forts. Pourquoi ce principe ne s'appliquerait-il pas aux rivalités sur l'espace ?

- La composante technologique.

Les progrès en matière de communication – chemins de fer, navigation à vapeur, télégraphe – les perspectives qu'ouvrent des inventions nouvelles – l'automobile, le téléphone, la TSF, l'avion –, donnent le sentiment que les distances se raccourcissent, que la planète est globalement appréhensible, qu'en faire le tour ne prendra même plus quatre-vingts jours comme en 1873 (date de parution du roman éponyme de Jules Verne) mais seulement quelques-uns.

Pourquoi limiter sa réflexion aux enjeux locaux ou régionaux et ne pas l'engager au niveau planétaire ?

- La composante politique.

En forgeant tout au long du XIX^e siècle, les instruments de leur altérité historique, les États anciens (comme la France ou Royaume-Uni) ou nés de l'éveil des nationalités (comme l'Allemagne, l'Italie ou le cas particulier des États-Unis) se sont mués en États-nations. « À l'aube du XX^e siècle, les éléments de la *check-list* identitaire sont clairement établis [...] Pour la plupart des nations européennes, les grands ancêtres sont identifiés, la langue nationale fixée, l'histoire nationale écrite et illustrée, le paysage national décrit et peint... »² Ce phénomène, combiné aux changements économiques, sociaux et politiques propres à cette *fin de siècle*, conduit à l'exacerbation du sentiment national : « [...] un brusque glissement vers la droite des thèmes de la nation et du drapeau, en un mouvement pour lequel, justement on inventa le terme de "nationalisme" dans la dernière ou les dernières décennies du

² Anne-Marie Thiesse, *La création des identités nationales*, Paris, éditions du Seuil, 1999, p. 224.

XIX^e. »³ Un nationalisme qui ne se limite plus au territoire national à défendre ou à revendiquer mais qui, empires coloniaux à protéger, à étendre ou à créer obligent, s'étend à la planète tout entière.

Pourquoi ne pas fournir aux dirigeants de la patrie sacralisée, les outils scientifiques qui, tout à la fois, légitimeront leurs appétits territoriaux et leur permettront de les assouvir ?

2. Des débuts aux dérives

A. Fondation et fondateurs

Trois pays offrent un terreau particulièrement favorable à l'épanouissement de ces questions : le Royaume-Uni, l'Allemagne et les États-Unis.

Au Royaume-Uni, celui qui est considéré comme le fondateur de la géopolitique britannique est Sir Halford Mackinder (1861-1947), tour à tour, amiral, universitaire et homme politique. Dans une conférence devenue célèbre (elle ne le fut guère sur le moment), prononcée le 25 janvier 1904, H. Mackinder précise sa pensée : « L'Asie est le pivot de l'histoire. Qui, avec les moyens de la technologie moderne, notamment ferroviaire, la contrôlera, dominera le monde. » H. Mackinder redoute qu'une alliance germano-russe qui associerait l'efficacité technologique et économique allemande aux ressources naturelles et humaines de l'Empire russe n'y parvienne et ne mette fin à l'hégémonie britannique.

Aussi appelle-t-il la Grande-Bretagne à sortir de son « splendide isolement », à se préoccuper du continent et à y empêcher cette alliance.

Le rapprochement franco-britannique, l'Entente cordiale signée quelques semaines après la conférence de Mackinder, le 8 avril 1904, puis les premiers pas de la Triple Entente (Royaume-Uni, France, Russie), semblent faire droit aux inquiétudes de H. Mackinder.

En Allemagne, un pharmacien et zoologue, devenu géographe, Friedrich Ratzel (1844-1904) fonde avec son *Anthropo-geographie* (1882), la géographie humaine en général et avec sa *politische geographie* (1897), la géopolitique en particulier, domaine auquel il consacre ensuite toute une série d'autres publications dont, en 1901, *Der Lebensraum*, « L'espace vital », devenu tristement célèbre par l'exploitation que fera de cette expression la propagande nationale-socialiste. Dans *Le sol, la société et l'État* (1900), le lien organique du sol et de l'État est affirmé avec force : « Un peuple doit vivre sur le sol qu'il a reçu du sort, il doit y mourir, il doit en subir la loi. C'est dans le sol enfin que s'alimente l'égoïsme politique qui fait du sol l'objectif principal de la vie publique ; il consiste, en effet, à conserver toujours et quand même le territoire national, et à tout faire pour

-

³ Eric Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard, 1992, p. 132.

rester seul à en jouir, alors même que des liens de sang, des affinités ethniques inclineraient les cœurs vers des gens et des choses situés au-delà des frontières. »

Aux États-Unis, l'un des précurseurs de la géopolitique est l'amiral américain Alfred Thayer Mahan (1840-1914) qui recommande que les États-Unis imitent la stratégie maritime qui fut celle de l'Angleterre à partir du XVI^e siècle en se dotant d'une flotte capable d'intervenir partout dans le monde mais aussi de bases maritimes stratégiques et de ravitaillement.

B. Héritages et héritiers

C'est en Allemagne où la tentation est la plus forte de vouloir prouver « scientifiquement » les injustices territoriales commises à Versailles que le terme de Kjellen, lui-même germanophile ardent, connaît son plus large emploi.

La figure la plus marquante parmi ceux qui vont désormais utiliser ce mot est le général et géographe allemand Karl Haushofer (1869-1946). Ce dernier soutient que la géographie politique allemande est restée statique tandis que, pourtant formés à l'école de celle-ci, les géographes politiques britanniques, américains et français auraient, par une démarche plus dynamique, efficacement contribué à la victoire de leurs armes. C'est pourquoi il prône une approche géographique engagée au service des politiques, une géopolitique qui, fondée sur l'instrument cartographique, permette d'anticiper les décisions du concurrent ou de l'adversaire, « un pont nécessaire au saut dans l'action politique ».

Sans jamais appartenir au Parti national-socialiste, Haushofer en est toutefois un compagnon de route dès les débuts de l'entreprise hitlérienne. Rudolf Hess a été son élève puis son assistant, il rencontre Hitler dès 1921 et le reverra à plusieurs reprises et, bien qu'il ait tenté en 1945 de s'en disculper, certains de ses écrits comme celui de 1933, intitulé *Der national-socialistische Gedank in der Welt* (« L'idée national-socialiste dans le monde ») sont clairement pronazis.

C. Une discipline déconsidérée

Au lendemain du conflit, ce n'est plus la seule géopolitique de Haushofer et de ses émules qui est condamnée mais la géopolitique tout court. Définie, par le grand géographe Jean Gottmann (1915-1994), comme « essai de plan stratégique qui devait assurer à l'Allemagne la suprématie dans le monde », elle est considérée, en Europe du moins, comme une pseudoscience, une dérive calamiteuse de la géographie politique.

D. Le retour de la géopolitique

Yves Lacoste fixe, dans son avant-propos à l'ouvrage déjà cité de Michel Korinman, à l'année 1979, la réapparition du mot géopolitique dans les médias. Il indique que ce retour est provoqué par le désarroi suscité dans l'opinion, en particulier « tiers-mondiste » d'une guerre entre États communistes et il ajoute : « C'est pourtant l'invasion du Cambodge par l'armée vietnamienne, pour chasser les Khmers rouges, puis l'attaque chinoise sur le Vietnam qui ont incité des journalistes à reprendre ce mot *géopolitique* et d'abord avec des connotations très négatives. » L'opinion redécouvrait, écrit Yves Lacoste que : « entre les États-nations, les rivalités territoriales ont autant d'importance que les conflits idéologiques... »

La même année 1979, Henry Kissinger qui n'avait pas employé le terme dans sa thèse, publiée en 1957, *Un monde restauré*, 1812-1822, à contenu pourtant fortement géopolitique, l'utilise dans ses *Mémoires* dont paraît alors le premier tome et où il évoque « l'équilibre géopolitique du monde ». À la même époque, les géographes de l'Union soviétique eux-mêmes se sentent concernés et, tout en dénonçant les « visées géopolitiques » des États-Unis, appellent (par exemple, O. V. Vitkovski) au développement de la géographie politique en URSS.

C'est que nous ne sommes plus alors dans le rapport strictement bipolaire des années 1950. Les conflits locaux et les révolutions se sont multipliés qui échappent tout à la fois à la logique de l'affrontement idéologique Est/Ouest et à leur contrôle par les deux superpuissances comme par exemple, cette même année 1979, la révolution islamiste en Iran.

D'autant que, dans chaque camp, certains États regimbent et entendent retrouver une part de l'autonomie que le partage de Yalta (les accords de Yalta signés en février à trois, Staline, Roosevelt, Churchill, ne portaient pas sur un partage du monde mais sur les modalités de la paix. Mais, à l'heure de la guerre froide, ils seront perçus comme tels) leur avait ôtée.

II. La géopolitique contemporaine : ses approches, ses concepts :

1. Approches, outils

Il convient de bien distinguer les trois registres de la géopolitique : la géopolitique comme représentation au sens que nous donnerons plus loin à ce dernier terme ; la géopolitique comme pratique, c'est-à-dire celle qu'adoptent et mettent en œuvre, en jouant le plus souvent sur les représentations géopolitiques de leur peuple, les dirigeants des États ; la géopolitique comme méthode, c'est-à-dire celle des chercheurs.

Par ailleurs la recherche en matière géopolitique se veut plus curieuse, en insistant sur le fait que le politique contribue à façonner le milieu géographique au moins autant qu'il est façonné par lui mais aussi en montrant que ce « politique » n'est pas que l'affaire des États et que les enjeux de pouvoir jouent à d'autres échelons du local au mondial et dans d'autres champs que le politique : l'économique, le culturel, etc.

Elle se veut aussi plus modeste, en ne prétendant plus établir de corrélations valables quel que soit le lieu et l'époque mais au contraire en soulignant la complexité des facteurs, en particulier de ceux ignorés par la « vieille » géopolitique et la contingence de certains d'entre eux. Parmi les facteurs jusque-là ignorés ou sous-estimés, la « nouvelle » géopolitique a dévoilé l'importance des « représentations ».

A. Les représentations

Michel Foucher (*La République européenne*, paru en 1998) indique : « Les géographes ont appris, à la suite des philosophes, le rôle des perceptions et des représentations, pour corriger l'orgueil de l'objectivité. »

Comme le souligne un autre géographe français, Roger Brunet, l'imaginaire individuel et social est fasciné par les lieux : il s'approprie les lieux de l'enfance, les territoires parcourus, les espaces appris ; il comble les vides de l'ignorance et même invente des mondes destinés à nous faire espérer ou redouter : l'Éden, l'Eldorado, le Pays de Cocagne, les Enfers ont été, eux aussi, précisément décrits et dûment cartographiés. Bref, l'imaginaire individuel et collectif produit ou reproduit des représentations, parfois profanes, sacrées souvent, de l'espace vécu.

Ceci, parce que l'être humain n'est pas qu'un être social pour qui l'espace serait seulement fait pour se poser, circuler et agir ; il est aussi un être doué de mémoire.

Cette mémoire, appliquée aux lieux, signifie, comme le soulignait déjà Théodule Ribot, l'un des fondateurs de la psychologie moderne, « qu'on ne voit que ce qu'on regarde et on ne regarde que ce qu'on a déjà dans l'esprit ».

Ce qu'on a déjà dans l'esprit, c'est ce que nous y mettons et qu'on nous y met dès l'enfance : un sens historique donné à l'espace perçu : le sol devient natal, la terre devient celle des ancêtres, la patrie ; ainsi se dessinent une terre à soi, une terre aux siens, mais aussi, des terres des autres : terres amies, terres hostiles, terres ennemies ; l'ennemi peut même être héréditaire. Bref, une somme d'informations, d'idées reçues parce que pieusement transmises à l'âge le plus tendre, celui où se forgent les convictions les plus profondes, les premières croyances. L'école, avec, en particulier, son histoire, sa géographie, ses manuels, ses atlas et ses cartes murales joue depuis plus d'un siècle dans nos pays un rôle crucial dans l'élaboration de nos cartographies imaginaires, la manière dont nous les hiérarchisons, la valeur affective que nous leur accordons.

Ainsi se mettent en place des représentations géopolitiques telles que chacune, comme Michel Foucher⁴ l'affirme, constitue « une combinaison sélective d'images empruntées à diverses catégories du champ socio-historique propre au groupe qui la produit, et qui sont recomposées de manière à former un ensemble spatial dont la dénomination est à la fois le symbole et le slogan d'un projet politique en principe cartographiable. Il a valeur d'icône et exprime un grand dessein ».

Deux termes de cette définition sont particulièrement importants : *dénomination* et *cartographiable* car le choix des noms de lieux, de villes et d'États ne sont pas innocents et la confection des cartes, mentales et matérielles, non plus.

- *Dénominations*. Francis Bacon, en 1603, au moment de la réunion de l'Angleterre et de l'Écosse, propose au souverain Jacques I^{er} de nommer son royaume élargi « Grande-Bretagne » en affirmant « le nom produit beaucoup d'impression et d'enchantement ».

Le choix des noms de lieux traduit en effet souvent des arrière-pensées : ambitions, revendications des uns, frustrations, dénégations des autres : la Manche des Français est l' « English Channel » des Anglais, le Golfe persique des Iraniens est le Golfe arabique des... Arabes, le Golfe arabo-persique de ceux qui ne veulent fâcher personne, aujourd'hui le « Golfe » tout court... Ces querelles sont toujours actuelles : ainsi celle qui oppose la Grèce à l'un de ses voisins septentrionaux à qui elle dénie le droit d'utiliser le nom de Macédoine au prétexte d'un droit d'antériorité sur ce qu'elle considère comme le nom attaché à l'un de ses plus glorieux héros nationaux : Alexandre le Grand. Comme le précise l'ONU : « L'Assemblée générale a admis le 8 avril 1993 aux Nations Unies l'État provisoirement dénommé à toutes fins à l'Organisation des Nations Unies "ex-République yougoslave de Macédoine" en attendant que soit réglée la divergence qui a surgie au sujet de son nom. »

Ces enjeux symboliques concernent aussi les noms des villes, et ceci très tôt : lorsque l'empereur Hadrien mate la révolte juive de 135, il interdit non seulement aux Juifs l'accès à leur ville sainte mais en fait disparaître le nom : Jérusalem devient pour de longs siècles « Aelia Capitolina ». Ce changement du nom de la ville vise à manifester une rupture, une appropriation que ses auteurs veulent

⁴ Michel Foucher, Fronts et frontières, op. cit.

affirmer comme définitives : c'est ainsi le cas lors d'épisodes révolutionnaires. Après 1789 près de 3 200 villes et villages français changent de nom. Tout ce qui rappelle l'Ancien Régime, la noblesse et la religion, est banni : Bourg-la-Reine devient Bourg-Égalité ; Château-Thierry, Égalité sur-Marne ; Pont-l'Évêque, Pont-Libre.

Les villes « récalcitrantes » sont rebaptisées : Lyon est ainsi renommée « Ville affranchie » en 1793. La révolution soviétique procédera de même, souvent par le truchement de ses héros : Leningrad, Stalingrad, Stalingrad, Stalingrad (aujourd'hui Douchanbé, capitale du Tadjikistan), etc.

- Cartographies imaginaires (au sens de mentales), cartes matérielles.
- a). Les cartographies imaginaires. Chacun hérite de son histoire personnelle et familiale, tire de l'histoire du groupe dont il partage la mémoire collective, des cartographies imaginaires. Quelle que soit leur échelle, elles étendent ou elles rétrécissent, elles valorisent ou elles minorent, elles ignorent ou elles inventent les espaces du réel. Elles ne sont jamais innocentes : elles attribuent, en quelque sorte, un coefficient de sympathie. Elles déterminent autant qu'elles illustrent, l'hostilité, la répulsion, l'indifférence, l'admiration, voire la passion, selon les cas, que les espaces du réel lui inspirent.

On se fait ou l'on ne se fait pas une certaine idée des espaces pour s'y identifier ou non.

b). Les cartographies matérielles sont aussi des instruments au service des rivalités de pouvoir. C'est bien pourquoi leur élaboration a d'abord relevé, à l'âge de la formation des États-nations, des militaires (les cartes d'état-major) et pourquoi certains États en ont restreint la diffusion au seul bénéfice de leur appareil. Mais c'est aussi pourquoi leur confection – choix des projections, des échelles, des données cartographiées ou non, etc.– leur précision et leur présentation doivent être déchiffrées. Les cartes « doivent être interprétées, en seconde lecture, comme des symptômes de projets, d'objectifs, de stratégie » car, dans un épisode militaire ou une négociation – comme celle d'Oslo entre Israéliens et Palestiniens –, celui qui détient les « meilleures » cartes – dans ce cas, les Israéliens – dispose d'un atout décisif.

B. La sédimentation des politisations successives de l'espace

Les États-nations, pas plus au cours de leur constitution hier que maintenant, et les nouveaux acteurs de la géopolitique mondiale aujourd'hui, ne trouvent dans le milieu géographique un terrain composé seulement d'atouts ou d'obstacles naturels, orographiques, hydrographiques et climatiques. Ils y rencontrent aussi les traces rémanentes laissées par des pouvoirs précédents. Un exemple anecdotique, mais éclairant, de ce phénomène est celui du réseau ferré français : partout en France, les trains roulent à gauche sauf en Alsace et en Lorraine du Nord ; ceci parce qu'après l'annexion allemande de 1871, dans une démarche plus symbolique que pratique le Reich dont les trains

-

⁵ Michel Foucher. Fronts et frontières, op. cit.

circulaient à droite a inversé le sens de circulation en Alsace-Lorraine. En 1918, la France a renoncé à un nouveau changement.

La plupart des États doivent, parfois à leur corps défendant, composer avec l'héritage *matériel* légué par leurs prédécesseurs (en matière de langue administrative, de découpage territorial, de droit du sol, de voies de communication, etc.), mais aussi, et peut-être plus encore, l'héritage *idéel*, empreinte laissée sur les esprits (mœurs et coutumes), sur l'inconscient collectif, cet héritage fut-il lointain comme celui de l'Empire romain pour toute l'Europe occidentale, ancien comme celui de l'occupation musulmane pour l'Espagne, plus récent, comme celui de l'empire ottoman pour les Balkans et le Proche-Orient, encore plus récent comme celui des puissances coloniales pour leurs anciennes possessions ou très récent comme celui de la RDA pour l'Allemagne réunifiée ou de l'URSS pour les Pays baltes.

2. Les concepts : territoires nationaux, frontières, altérations et mutations :

a) En terme de géopolitique, le territoire national c'est l'espace de l'Etat

L'État a pour objectif premier d'assurer sa pérennité. En conséquence, la logique de l'État est celle de la puissance. Pour accroître cette dernière, en termes réels, c'est-à-dire en terme de richesse (car il y aussi la puissance symbolique de l'État), l'État peut agir de deux manières : favoriser la prospérité de son propre territoire en encourageant la natalité et l'activité économique et/ou conquérir par la force de nouveaux espaces qui lui fourniront des ressources nouvelles : esclaves autrefois, travailleurs forcés naguère, contributions matérielles (traités « inégaux », confiscations, etc.) et financières (tributs, amendes de guerre, réparations).

Ici, il convient de distinguer le rapport à l'espace entretenu par l'Etat selon qu'il y fait la guerre ou qu'il y entretient la paix.

En temps de guerre, les belligérants suscitent l'apparition d'un « espace de la guerre » : structuré par des forces en mouvement, l'espace du conflit, l'espace stratégique, est un espace aux limites fluctuantes dont l'opacité et la pénétrabilité varient sans cesse. Comme le précise Franck Debié, « la manière de penser l'espace stratégique et d'y organiser l'action est différente de celle du temps de paix. La gestion du temps y joue un rôle plus important. L'espace n'est pas seulement [...] un théâtre d'opération. Le stratège cherche à en faire un complice, en créant des lignes fortifiées, en ménageant des glacis, en ouvrant des fronts nouveaux, en pratiquant la politique de la terre brûlée pour couper les sources d'approvisionnement de l'ennemi. Il existe entre l'espace de la guerre et celui de la paix, une contradiction si forte, que l'organisation de l'espace stratégique se traduit souvent par une destruction de l'espace du temps de paix : les ponts sont

coupés, les gares et les usines sont détruites, les villes brûlées, les populations déplacées. » Un article publié par le journal *Le Monde* en mai 2004⁶ l'illustre tragiquement : « dans la petite république autonome d'Adjarie, région géorgienne des bords de la mer Noire frontalière de la Turquie, [...] le potentat local Aslan Abachidze a transformé, il y quelques jours, son fief adjar en camp retranché, faisant sauter deux ponts vers la Géorgie, donnant ordre de démanteler la voie ferrée Tbilissi-Batoumi et faisant bloquer les routes secondaires de crainte qu'une intervention armée ne soit ordonnée par le pouvoir de Tbilissi, qui s'est engagé dans des manœuvres militaires aux abords de la frontière. Le gel des activités portuaires, l'une des principales ressources de l'Adjarie, affecte tout le sud du Caucase. »

En temps de paix, l'État doit se prémunir contre toute tentative extérieure ou intérieure de l'abattre ou de l'asservir. En terme spatiaux, cela signifie que l'État doit veiller à l'intégrité de son territoire. Aussi lui faut-il, tout à la fois, éviter tout risque d'implosion et décourager toute tentative d'attaque étrangère tout en préparant, éventuellement, ses propres projets d'agression extérieure. Il lui faut, enfin, augmenter ou, au minimum, maintenir ses ressources, notamment financières. L'État peut agir sur plusieurs registres à l'interne comme à l'externe : surveiller et punir, se protéger, intimider et séduire, encourager et agir sur le terrain économique, registres qu'il va traduire en termes spatiaux.

En politique intérieure, surveiller et punir signifie que l'État va quadriller le territoire de ses *agents* : administration *territoriale*, police et gendarmerie, armée, fisc, justice vont être répartis pour assurer au mieux le contrôle du pays.

Mais encore faut-il que les informations recueillies parviennent rapidement au « sommet » de l'État et que celui-ci puisse aussi rapidement donner ses instructions en retour et/ou dépêcher des agents (police, armée, etc.) en renfort : il lui faut donc disposer d'infrastructures et d'outils de communication aussi efficaces que la technologie du moment et les moyens financiers que l'État peut leur consacrer le permettent. Dans ce domaine, deux constantes apparaissent : premièrement, dès qu'une technologie nouvelle voit le jour en matière de communication, l'État est tenté d'en revendiquer le monopole ou, à tout le moins, de s'en assurer le contrôle ou la surveillance ; deuxièmement, il veille à ce que ces équipements relient prioritairement le centre du pouvoir à ses périphéries les plus sensibles.

Se protéger signifie mettre à l'abri physiquement, autant que faire se peut, l'appareil d'État. Ainsi, le paysage parisien a-t-il été totalement transformé par les grands travaux du baron Haussmann dont l'un des objectifs était, par ses grandes percées, de permettre aux troupes de manœuvrer plus aisément en cas de soulèvements populaires : l'écrasement de la Commune de Paris, comparé au succès des révolutions parisiennes de 1830 et 1848, a montré l' « efficacité » de

-

⁶ Marie Jego, 6 mai 2004.

ces aménagements de l'espace urbain. Le personnel d'État lui-même peut créer ses propres espaces, isolés pour mieux le protéger, du monde extérieur : l'archétype en est la Cité interdite de Pékin ou encore celui de la *nomenklatura* soviétique, avec ses espaces réservés, ses logements et ses villages de résidence principale ou de congés, ses magasins, ses restaurants, ses places au spectacle et même ses voiries. Mais rares sont les pays dont le sommet de l'appareil d'État n'a pas ses espaces réservés.

Intimider et séduire signifie pour l'État manifester sa puissance, sa magnificence ou tout simplement son efficacité pour exprimer et/ou imposer, ici territorialement, sa légitimité auprès de sa population.

Dans l'ordre de l'intimidation, un bon exemple est celui de l'implantation des garnisons de gendarmeries mobiles en France : les villes et banlieues ouvrières où elles furent implantées étaient ainsi invitées à la sagesse. Intimidation et séduction mêlées se repèrent, par exemple, dans le choix, d'une nouvelle capitale tout à la fois « prestigieuse » et « impressionnante » : Versailles, Saint-Pétersbourg, Brasilia, Islamabad, Yamoussoukro. Même volonté dans l'aménagement des villes du pouvoir : de la capitale, bien sûr, mais aussi de celles qui en relaient l'autorité. La ou les grandes places symbolisent, au cœur du désordre des rues « populaires », l'ordre étatique et où les parades militaires manifesteront l'autorité et la puissance de l'État (place Rouge, place Tien An Men, place de la Concorde, etc.). L'artère triomphale (Champs-Élysées, le « Mall » de Londres qui sont aussi, l'une comme l'autre, des perspectives « royales ») joue le même rôle. Magnifier l'État mais aussi en magnifier le souverain : le roi ou le despote, statufié de Louis XIV à Saddam Hussein, en passant par Napoléon et Staline ou glorifié à travers ses exploits – colonne Trajane, colonne Vendôme –, se fait bâtir ou embellit un ou des palais dont la taille et la somptuosité signifient sa puissance. À l'âge des souverainetés populaires, ce sont celles-ci qui sont magnifiées : ainsi, l'imposant parlement britannique est-il d'architecture néogothique parce qu'à l'époque de sa construction, débutée en 1836, les Britanniques sont convaincus que le gothique est un art né en Grande-Bretagne, un art national; ainsi le majestueux pont de la Concorde est-il bâti avec les pierres de la Bastille « afin que le peuple foule la forteresse des tyrans ».

Séduire sa population, toujours sur le plan territorial, c'est faciliter les déplacements jusque dans les zones les plus « reculées » par un dense réseau routier, ferroviaire, etc., quadriller le pays d'équipements « publics » : écoles hôpitaux, postes, etc. ; séduire dans l'espace urbain, c'est aménager, par exemple, des espaces verts et/ou de récréation dans les quartiers populaires, comme le fit le Second Empire à Paris (parc Montsouris, jardin des Buttes-Chaumont), c'est encore le doter de prestigieux établissements culturels : opéras, musées, bibliothèques publiques, etc.

Encourager et agir, c'est enfin afficher son efficacité sur le terrain par de grands aménagements, en fonction des moyens techniques du moment, à portée pratique et symbolique :

ouvrages d'art (du Pont-neuf au viaduc de Millau), grands aménagements régionaux (la création de la forêt des Landes ou celle de la Sologne au XIX^e siècle ; au XX^e, l'aménagement du bassin de la Tennessee aux États-Unis, la poldérisation du Zuiderzee aux Pays-Bas, l'aménagement touristique du Languedoc-Roussillon, etc.), voire d'ambitieuses politiques d' « aménagement du territoire » comme en France après la Seconde Guerre mondiale. C'est aussi encourager (en France, par exemple) ou décourager (au Japon, hier, en Chine et en Inde, aujourd'hui) la natalité selon qu'elle favorise ou handicape la puissance économique.

L'État doit aussi garantir sa pérennité vis-à-vis de l'extérieur. Là également, il lui faut surveiller et « punir » (un État, quand il en agresse un autre le reconnaît rarement : il se présente en victime qui punit l'autre de l'avoir agressé), se protéger, intimider et séduire. La traduction territoriale de ces nécessités est aisée à repérer : un réseau d'ambassades qui vont tout à la fois surveiller et, par le lieu de leur implantation dans la capitale étrangère (par exemple au plus près des lieux de pouvoir locaux comme l'ambassade de Grande-Bretagne et celle des États-Unis à Paris, à quelques pas du palais de l'Élysée), par leur taille plus ou moins *imposante*, l'attrait de leur architecture, etc., dire l'importance de l'État représenté.

Se protéger a longtemps eu une forte traduction spatiale : fortifications urbaines et sur les frontières, forts et casernements aux points stratégiques de la défense du territoire, ports de guerre, usines d'armement etc. Les technologies modernes les ont, dans les grands États, en partie périmés (la ligne Maginot), sans d'ailleurs toujours en faire disparaître les traces dans le paysage, mais ont produit à leur tour des aménagements importants par leur taille et les emplois qu'elles procurent : bases aériennes, bases spatiales (Baïkonour, Kourou), installations de production et d'essai de l'arme nucléaire, etc.

Intimider peut, par exemple, se traduire par l'implantation de bases militaires navales et terrestres en terre étrangère.

Dans ces deux derniers cas, se protéger et intimider, on retrouve sur le terrain, ce que Jacques Lévy a désigné comme l'espace militaire latent, prolongement en temps de paix de l'espace de la guerre.

Séduire c'est se créer un courant de sympathie à l'étranger, s'y donner une bonne « image » l'État va y contribuer, pour nous cantonner, là encore au territoire, en implantant des « vitrines » culturelles et scientifiques ou en soutenant des aménagements ou des restaurations à valeur hautement symbolique dans les pays dont il recherche l'estime.

L'espace de la légitimité. Lorsque les États se constituent et étendent le territoire de leur souveraineté, leur autorité va rarement de soi puisqu'elle remet en cause des légitimités antécédentes et les découpages territoriaux qui en résultaient : la Fronde en France ou la Guerre de sécession en Amérique en témoignent.

Même lorsque l'État est parvenu à se faire admettre comme légitime par la grande majorité de la population qui vit sur son territoire, il doit composer avec des légitimités anciennes ou plus récentes, endogènes ou exogènes, qui lui disputent le contrôle de l'espace et/ou lui contestent la façon dont il l'organise.

Les contestations endogènes sont souvent liées à des légitimités anciennes qui perdurent comme représentations partagées par tout ou partie des populations concernées. Ainsi, des Basques français qui contestent la légitimité du département des Pyrénées-Atlantiques et réclament sa partition pour disposer d'un département pour le seul territoire « basque » Ainsi, aussi, de Bretons qui réclament le rattachement du département de Loire-Atlantique à la région « Bretagne ». Ainsi, enfin, de Corses qui ont revendiqué, et obtenu, pour leur île, le statut de région alors que primitivement elle était incluse dans la région « Provence, Alpes, Côte d'Azur, Corse ». Mais l'État doit composer aussi avec ce que d'ailleurs en français on continue d'appeler d'un terme féodal « les fiefs » : « fiefs » patronaux, comme autrefois celui des Schneider au Creusot ou naguère celui des Michelin à Clermont-Ferrand, où tous les équipements urbains (logements, écoles, hôpitaux, stades, etc.) étaient leur fait, « fiefs » ouvriers pour lesquels on parle aussi de « forteresses » ou de « citadelles » ce qui en dit long sur leur capacité à contester l'appareil d'État sur leur territoire, « fiefs » électoraux tenus par des personnalités politiques avec lesquelles, là-aussi, l'appareil d'État, devra composer quand il s'agira, par exemple, de construire des logements sociaux, de créer tel ou tel équipement public, d'établir une déviation routière, etc.

Si l'État doit fréquemment composer avec d'autres légitimités endogènes que la sienne, il doit parfois aller jusqu'à les combattre. Ainsi sur les territoires contrôlés par les mafias où règne « la loi de l'honneur et du silence, mélange de terreur continuelle et de légitimité longuement construite contre les représentants de l'État »⁷. Ainsi des territoires revendiqués par des mouvements séparatistes ou révolutionnaires qui contestent de manière radicale, les armes à la main et/ou en recourant au terrorisme, la légitimité de l'État, perçu et dénoncé comme « puissance occupante ».

b) Les limites du territoire national : les frontières

Les frontières, au sens que nous donnons aujourd'hui à ce terme, partagent *politiquement* l'espace terrestre mais aussi maritime et même aérien, sur les deux plans matériel et idéel. Comme l'avance Michel Foucher⁸, la frontière est une discontinuité géopolitique, à fonction de marquage réel, symbolique et imaginaire.

La fonction réelle de la frontière est de marquer la limite spatiale de l'exercice de la souveraineté de l'État. Aussi, ce dernier y place-t-il ceux de ses agents qui ont en charge de faire

_

⁷ Franck Debié, *op. cit.*

⁸ Michel Foucher, Fronts et frontières, op. cit.

respecter sa souveraineté politique et économique : militaires, policiers (police *des frontières*), douaniers. Selon la nature de cet État (démocratique, autoritaire, totalitaire) et les abandons de souveraineté qu'il a été conduit, librement ou non, à consentir, la frontière peut être hermétiquement ou partiellement close, filtrante ou ouverte pour les personnes et/ou pour les biens.

La fonction symbolique de la frontière est de traduire, dès son franchissement, la cohérence politico-administrative de la communauté qu'elle enveloppe et donc sa légitimité. Ainsi, par exemple, aux points de passage routiers, les voyageurs accueillis par les agents évoqués plus haut, sanglés dans leur uniforme *national* et par les drapeaux *nationaux* qui flottent autour d'eux, sont-ils, même lorsque la frontière est matériellement ouverte, immédiatement invités à déchiffrer une signalétique et à respecter un code de la route *nationaux*.

La fonction imaginaire de la frontière est de signifier l'altérité qu'elle est censée matérialiser. Comme nous l'avons noté à propos des cartographies imaginaires, elle valorise ou dévalorise les espaces voisins, les classe en pays « frères », alliés, amis ou en pays ennemis qui peuvent être héréditaires, jurés... ou d'hier. Mais elle crée aussi des limites qui ne coïncident pas forcement avec celles établies par les rapports de force entre les États. Les fondements socioculturels, religieux en particulier, de ces représentations sont souvent si profonds que ces frontières « imaginaires » sont perçues comme « plus vraies que nature ». K. Pomian, dans son essai *L'Europe et ses nations* en donne un bon exemple : « J'ai rencontré l'Europe pour la première fois en avril ou mai 1946. Un convoi de wagons à bestiaux – mais adaptés au transport des humains– traversait la Volga venant du Kazakhstan du Nord. Le train roulait lentement sur un pont fraîchement reconstruit. Les adultes étaient émus. Quelqu'un a dit : "Nous voici en Europe, enfin." Et j'ai compris que nous venions de traverser *une vraie frontière*. »

Ainsi, l'imaginaire collectif, devenu à l'âge des États-nations le *sentiment national*, classe-t-il les frontières en bonnes ou mauvaises frontières, frontières justes ou injustes, vraies ou arbitraires, naturelles ou artificielles, sûres ou menacées. La frontière est ainsi *vécue* comme un obstacle, une frustration (« *le rideau de fer »*) ou, au contraire, comme une protection (« *à l'abri des frontières »*) ou comme une fiction (« *une vraie passoire »*).

Aussi, lorsque la frontière imaginaire entre en compétition avec la frontière réelle, l'État doit-il gérer cette contestation en composant, en rusant ou en employant la force, dans ce dernier cas par des mesures coercitives en interne ou par des opérations militaires en externe.

-

⁹ Souligné par nous.

De la limite à la frontière, de la zone à la ligne : l'invention des frontières. Comme le souligne Jean Nouzille¹⁰ : « Il semble que la notion de limite, séparant des zones de chasse et de cueillette, soit apparue en même temps que les espèces humaines et animales. De même que l'animal [...], l'homme a su faire comprendre à ses semblables qu'il n'entendait pas partager avec d'autres le territoire sur lequel il avait décidé de vivre. » Ce que confirme Maurice Godelier qui observe que chez les Baruya, tribus des hautes vallées du de la Nouvelle-Guinée : « Partout des arbustes de cordyline plantés par les premiers défricheurs marquent les limites des propriétés. »¹¹ Avec la naissance des premières cités-États en Mésopotamie, 3000 ans avant J.-C., puis des royaumes et des empires dans tout le Moyen-Orient, ce souci premier de délimiter « son » territoire se fait politique sans que le vocabulaire sumérien, sémitique ou égyptien ne distingue la notion de territoire de celle de ses limites, le même mot les désignant indifféremment. Mais les limites des différentes souverainetés ont déjà des caractéristiques qui en font les ancêtres des frontières modernes: certaines sont convenues par traités entre souverainetés adjacentes, traités qui indiquent des repères matériels : cours d'eau, montagnes, villes ou sanctuaires, etc. ; elles sont souvent matérialisées par des bornes de pierre ou des pieux fichés dans le sol ; elles sont fréquemment jalonnées par des tours de guet, par des fortins ou même dotées de fortifications qui abritent des troupes chargées de prévenir toute tentative d'intrusion. Leur dimension symbolique n'est pas ignorée : les limites sont sacrées et sont placées sous la protection des dieux voire d'un dieu propre au territoire qu'elles enserrent comme Assour ou Yahvé. Cette conception de limites qui font sens parce qu'elles ne bornent pas qu'un territoire matériel mais aussi un territoire idéel, celui d'une identité collective, imprègne la vision qu'ont les Grecs anciens du territoire. Mais en Grèce comme au Moyen-Orient, la notion de frontière telle que nous l'entendons n'est pas encore connue. D'une part, la matérialisation et le relevé de celle-ci restent approximatifs, d'autre part, il n'y pas coïncidence des lignes fonctionnelles comme on l'observe aujourd'hui : par exemple la ligne de défense n'est généralement pas celle du territoire revendiqué et sacralisé.

Certains, en Europe au XIX^e siècle, ont voulu voir dans le *limes* romain le prototype de la frontière moderne. En fait, le *limes*, littéralement le sentier qui sépare deux terrains, est, tour à tour, et parfois simultanément, zone et ligne. « Zone de contact avec les pays barbares, le limes est, à l'origine, une zone frontière provisoire. Cette dernière doit servir de base de départ pour de nouvelles opérations militaires, destinées à favoriser progressivement la conquête du monde connu. Mais cette prétention romaine à la domination universelle se révèle impossible à réaliser, d'une part en raison de la résistance ou de la pression des peuples barbares, d'autre part à cause de la limitation des moyens dont dispose l'Empire romain »¹² et le *limes*, délibérément fixé par l'Empire en fonction de ses capacités et de ses intérêts stratégiques du moment, devient à la fois

 ¹⁰ Jean Nouzille, *Histoire de frontières*, Paris, Berg international, 1991.
¹¹ Maurice Godelier, *La production des Grands Hommes*, Paris, Fayard, 1982.
¹² Jean Nouzille, *op. cit.*

ligne et zone de défense de l'intégrité territoriale de l'Empire. Ligne qui suit la rive des fleuves (Rhin, Danube, Euphrate) et que matérialisent, dans les intervalles les plus exposés au risque d'invasion, des obstacles artificiels continus : palissades, fossés, etc. Mais aussi zone, zone en avant de la ligne (postes avancés, glacis) et en arrière de celle-ci (garnisons, routes de liaison entre elles et avec l'intérieur, etc.).

Cette vision de la frontière comme espace de l'expansion territoriale et/ou comme ligne de défense se retrouve dans la Chine ancienne que celle-ci regarde vers le nord ou vers le sud.

L'Europe, laboratoire des frontières modernes. Au Moyen Âge, les souverainetés qui se constituent en Europe protègent leur État par des « marches », zones peuplées de paysans-soldats chargés de contenir les tentatives d'invasion, de faire front. L'adjectif féminin dérivé de ce substantif, est utilisé, à partir du XIV^e siècle, dans le sens de « marche » : il a donc bien, dès le début, une signification militaire, celui d'une zone où l'on tient tête à l'ennemi présent ou en puissance. « Comme on faisait particulièrement frontière aux confins du royaume, le mot en vint à prendre [en français moderne] le sens de limites d'État à État. Mais cette évolution a pris, en France, plus de quatre siècles. »¹³ Et, dans les pays de langue anglaise, le mot qui en dérive, « Frontier » a conservé le sens de zone, la frontière comme limite étant désignée par le mot « Border » et la frontière comme ligne par celui, créé au XIX esiècle seulement, de « Boundary ».

En effet, pour que la frontière devienne une ligne qui remplisse les fonctions que nous lui connaissons aujourd'hui, il faut d'une part que les techniques cartographiques aient suffisamment progressé pour pouvoir la tracer et d'autre part que l'évolution des mentalités vers le concept d' « État-nation », invite à le faire.

Ce sont donc les progrès de la cartographie au XVII^e et XVIII^e siècles mais aussi la place centrale qu'occupe la France en Europe, par sa taille, son poids démographique et économique et surtout par son rayonnement intellectuel, linguistique et culturel, qui expliquent cette évolution : Daniel Nordman¹⁴ et Michel Foucher¹⁵ le confirment. Le premier, lorsqu'il signale que « la carte de Cassini contribue à "fixer les frontières du Royaume" comme le signalent les Mémoires de Trévoux » et qu'il évoque cette France qui a, la première sur le continent, le sentiment que « la construction de l'espace national est achevé, qu'elle a enfin atteint sa plénitude. » Aussi, préciset-il : « L'évolution est nette à partir des années 1770. Lorsque la France et les pays voisins poursuivent leur politique de régularisation systématique [des limites de leurs États], [...] le langage de la diplomatie [...] accueille alors diverses expressions : la "démarcation de la frontière", la "délimitation des frontières" concurrencent désormais la "démarcation de la limite". Cette évolution du mot frontière vers un emploi courant est achevée au début du XIX^e siècle. »

Michel Foucher, op. cit.
Daniel Nordman, Frontières de France, Paris, Gallimard, 1998.

¹⁵ Michel Foucher, op. cit.

Le second quand il indique : « La France a été et demeure un laboratoire de géopolitique original en Europe et dans le monde [...] Ce modèle géopolitique n'a-t-il pas été promu dans l'Europe des nationalités, en même temps qu'il était "exporté" dans ce qui est devenu le Tiers Monde... »

C'est que le glissement sémantique déjà engagé au XVIII^e siècle a été définitivement confirmé par la volonté révolutionnaire de faire coïncider la *frontière* de l'État et celle de la Nation. Une volonté contagieuse mais ambiguë : contagieuse puisque le modèle géopolitique qu'elle énonce est adopté partout en Europe au XIX^e siècle, puis universellement revendiqué. Ambiguë car le discours qui l'exprime, celui du « principe des nationalités » au XIX^e siècle ou de son équivalent contemporain « le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » se prête à des interprétations contradictoires du sens à donner aux mots « peuple » et « nation » et donc à justifier des revendications territoriales opposées. Un discours qui vise, comme celui de la « vieille » géopolitique, à cacher plus ou moins bien la réalité : la permanence des rivalités de pouvoir sur le territoire.

Ainsi, les frontières devenues, presque partout à la surface du globe, linéaires restent ce qu'étaient les confins et les limites d'autrefois : le résultat du rapport de force établi entre un État et son ou ses voisins à un moment donné ou le produit de sa capacité, en termes de moyens humains, techniques et économiques –autre forme de rapport de force –, à étendre sa souveraineté, toujours à un moment donné, sur des territoires qui n'en connaissaient pas encore. Dès lors, les frontières apparaissent pour ce qu'elles n'ont jamais cessé d'être : « des constructions géopolitiques datées. Les frontières sont du temps inscrit dans l'espace ou, mieux, des temps inscrits dans des espaces » 16.

Aussi, les frontières ont-elles évoluées en fonction des modifications de ces rapports de force : pour les uns, il s'agit alors de *repousser* les frontières, pour les autres de les *défendre*, chacun avançant sur le plan idéel (symbolique et imaginaire) les arguments de la *légitimité* de sa position revendicative ou défensive.

Parmi ces arguments, celui des frontières « naturelles » fut au XIX^e siècle l'un des plus prisés. Forgée en France, au lendemain des traités de 1814-1815, et largement exportée ensuite, la théorie des frontières « naturelles » a les aspects de l'évidence : quoi de plus *naturel* que *d'imaginer* les frontières courant le long d'obstacles dressés par la Nature : montagnes et fleuves ? Gustave Flaubert évoque avec drôlerie dans *Bouvard et Pécuchet* ce qui s'apparenterait à un besoin spontané de clarté et de cohérence : « Au moyen d'un atlas, Pécuchet lui exposa l'Europe ; mais ébloui par tant de lignes et de couleurs, il ne retrouvait plus les noms. Les bassins et les montagnes ne s'accordaient pas avec les royaumes, l'ordre politique embrouillait l'ordre physique. Tout cela, peut-être, s'éclairerait avec l'Histoire. »

_

¹⁶ Michel Foucher, op. cit.

Or, premièrement, même lorsque les frontières semblent « naturelles » à petite échelle, elles ne le paraissent bien souvent plus quand on les examine à grande échelle, c'est-à-dire dans le détail. Ceci est le cas, bien connu, de la frontière franco-espagnole qui n'épouse qu'imparfaitement la ligne de crête des Pyrénées.

Deuxièmement, un État peut avoir plusieurs frontières « naturelles » successives au cours de son expansion territoriale : le Mississipi constituait pour les États-Unis une frontière aussi « naturelle » vers l'ouest que le deviendra l'océan Pacifique ; et au sud, la Red River jusqu'en 1845 tout autant que le Rio Grande depuis. De même, la frontière « des quatre fleuves » (l'Escaut, la Meuse, la Saône et le Rhône) bornait aussi « naturellement » la France que l'eût fait le Rhin si certains projets géopolitiques français, notamment sous le Second Empire, avaient abouti.

En fait, les frontières ne paraissent naturelles que lorsque le compromis territorial dont elles procèdent – que ce compromis résulte d'un conflit ou ait été établi pacifiquement, de gré à gré –, a approché ou a coïncidé avec un obstacle jugé, par les parties en cause, utile à leur garde respective de la frontière. Faute d'un tel obstacle, la frontière est dite « artificielle » alors même qu'elle découle de la même genèse.

Aussi, les frontières ont-elles pu, partout et de tout temps, dès lors qu'elles ont été établies, être contestées. Même à notre époque, qui a proclamé *l'intangibilité* des frontières, celles-ci font toujours l'objet de contestations : comme le fait remarquer Michel Foucher : « Ce n'est pas parce qu'un tracé est représenté sur un planisphère politique et "internationalement reconnu" qu'il est accepté par tel ou tel État. » La contestation peut en rester sur le plan symbolique, dans le discours ou les documents cartographiques, par exemple, irrédentistes ou dégénérer en affrontements militaires. Les exemples sont nombreux sur tous les continents et les litiges ne portent pas seulement sur les frontières terrestres mais aussi sur les espaces maritimes voire, épisodiquement, sur les frontières aériennes (« viol de l'espace aérien »).

Ces tensions frontalières qui dégénèrent parfois en conflit armé lorsqu'une des deux parties croit que le rapport de force lui est devenu favorable localement et/ou sur le plan international sont la conséquence des remises en cause de l'étendue territoriale de la souveraineté d'un ou de plusieurs États. Ces remises en cause, qui peuvent aller jusqu'à la négation de la légitimité de l'État tout entier, sont le produit de contestations ou de revendications internes et/ou externes. Leur concrétisation, totale ou partielle, durable ou non, par la force ou par la négociation, engendre les mutations observables de l'espace géopolitique.

c) Altérations

Les mutations qui mettent en cause les continuités et les discontinuités évoquées plus haut, consistent donc, traditionnellement, en une réduction ou au contraire une extension du territoire sur lequel un État exerce sa souveraineté. Historiquement, elles se sont traduites, selon les

circonstances (lieux, époques) par un morcellement de l'espace géopolitique et la multiplication des frontières ou, au contraire, par des regroupements et le déplacement et/ou l'effacement de frontières. Ces mutations observables des débuts de l'Histoire à nos jours, nous les désignerons comme « altérations » au sens premier du terme.

Le vocabulaire employé par les parties en cause (et les « experts » engagés à leurs côtés) pour caractériser ces mutations, que ces dernières soient le fruit de processus anciens ou celui de phénomènes plus contemporains, n'est jamais neutre. Cette classification terminologique doit donc être observée avec attention et précaution par ceux qui entendent faire de la géopolitique « scientifique ». Comme tout ce qui appartient au champ sémantique de la géopolitique, ces dénominations traduisent aussi les représentations de ceux qui les emploient : le cas de l'Irlande est de ce point de vue éclairant : selon qu'on appartient à tel ou tel bord, qu'on le soutient, on parlera de partition, de scission ou de sécession, d'annexion ou de réunification.

Les morcellements. Il s'agit ici de décrire les processus dynamiques qui conduisent à la fragmentation géopolitique. Quand le morcellement est le fruit de revendications internes dites séparatistes, souvent, il est vrai, encouragées et soutenues de l'extérieur, et qu'il se traduit par la naissance d'un nouvel État sur une partie du territoire d'un État antécédent, le processus qui a ainsi abouti est dit de sécession quand l'État antécédent a tenté de l'enrayer par la force. Le processus est plus justement qualifié de scission quand la séparation s'est faite de manière pacifique voire consensuelle et de partition lorsqu'il a été imposé par des puissances étrangères. Quand la sécession se généralise à différentes composantes territoriales de l'État antécédent et qu'elle aboutit à la création de plusieurs entités étatiques nouvelles, on parlera, selon les points de vue, favorables ou non au processus, de démantèlement, de décomposition ou de... recomposition. Tous les projets de sécession ne se concrétisent pas et en restent, faute de soutien populaire et/ou en raison d'un trop grand déséquilibre des forces en présence au stade de l'incantation, comme par exemple ceux caressés en France par des groupes « sécessionnistes » en Bretagne, au pays Basque ou en Corse. Par ailleurs, toutes les tentatives concrètes de sécession ne réussissent pas. Parmi toutes celles qui ont échoué, la plus célèbre est celle des États du sud des États-Unis entre 1861 et 1865 et les plus destructrices de ces cinquante dernières années, celles qui ont ensanglanté le continent africain : la sécession du pays Ibo au Nigeria (« guerre du Biafra » de 1967 à 1970), la sécession du Katanga dans l'ex-Congo belge de 1960 à 1963, mais aussi celles qui ont concerné le Niger, le Mali, le Tchad, le Soudan et l'Ethiopie.

Des sécessions en cours, au résultat incertain, elles aussi fort meurtrières, ravagent, parfois depuis plus d'une décennie, le Caucase (Tchétchénie, Haut-Karabakh, Abkhazie, Ossétie du Sud) et certains États d'Asie comme le Sri Lanka.

L'exemple historique d'une sécession « réussie » est celle de la Belgique des Pays-Bas, après la Révolution de 1830. À l'époque contemporaine, le processus a abouti, par exemple, à la

création de l'État de Singapour par sa sécession de la Fédération malaise en août 1965 (que Singapour n'avait rejointe, il est vrai, qu'en 1963) et à celle du Bangladesh du Pakistan, dont il formait la partie orientale depuis la création de ce dernier en 1947, en 1971, fruit de revendications locales de 1966 à 1970, d'une brutale répression du pouvoir central, d'une intervention extérieure, celle de l'Inde et d'une guerre indopakistanaise d'août à décembre 1971 et d'une défaite pakistanaise.

Les sécessions sans effusion de sang, ce qu'on peut appeler scissions, sont moins rares au XX^e siècle que la permanence de l'âpreté des rivalités de pouvoir sur l'espace territorial pourrait le laisser supposer. Ainsi, en 1905, la Norvège s'est-elle refondée par scission du royaume de Suède. L'Islande s'est de même reconstituée par scission du royaume du Danemark, après plusieurs étapes, en 1944. La dernière en date de ces scissions est celle qui a vu la République tchécoslovaque donner naissance à deux nouvelles entités étatiques le 1^{er} janvier 1993 : la République tchèque et la Slovaquie. Là aussi, tous les projets n'aboutissent pas : à plusieurs reprises le Québec a tenté de se séparer du reste du Canada mais faute d'une majorité aux référendums organisés à cette fin, les indépendantistes québécois n'ont pas obtenu satisfaction.

Les partitions sont l'œuvre de puissances extérieures au territoire concerné. Ainsi, au lendemain de la Première Guerre mondiale, les puissances victorieuses ont-elles procédé à la partition de l'Empire austro-hongrois et à celle de l'Empire ottoman. Ainsi, au lendemain du second conflit mondial, les grandes puissances approuvées par l'assemblée générale des Nations unies nouvellement créées ont-elles procédé à la partition de la Palestine mandataire entre un État juif et un État arabe « palestinien ». Ainsi encore, guerre froide oblige, les grandes puissances ont-elles opéré, pour s'éviter un affrontement direct, la partition de territoires considérés par eux comme des enjeux stratégiques majeurs : l'Allemagne, la Corée, le Vietnam.

Expansions: Annexions et regroupements.

Annexions. Comme les tentatives de sécession, les tentatives d'annexion peuvent échouer comme celle du Koweït par l'Irak en 1990, être temporaires comme celle de l'Alsace et de la Lorraine par l'Empire allemand entre 1871 et 1918 ou celle des pays baltes par l'URSS de 1940 à 1991. Elles peuvent être durables comme celles qui ont permis à de grands États comme le Royaume-Uni, la France ou les États-Unis de se constituer. L'annexion s'est longtemps opérée par la force et se traduit dans un premier temps, dont la durée est variable et peut se prolonger fort longtemps, par l'occupation, forme de rapport au territoire qui renvoie à la notion « d'espace de la guerre ». Certains États y ont recouru récemment encore : la Chine pour annexer le Tibet en 1959, Israël pour annexer une partie des « Territoires occupés » (Jérusalem-Est et le plateau du Golan), le Maroc pour annexer l'ex-Sahara occidental à partir de 1975.

Mais les annexions se sont faites aussi par achat comme celle de l'Alaska acheté par les États-Unis au Tsar de Russie, en 1867, pour 7 millions de dollars ou par la négociation et la consultation des populations concernées, comme, par exemple, l'annexion de la Savoie et de Nice par la France en 1860 en échange d'une participation militaire française à la réalisation de l'unité italienne au profit du roi de Piémont Sardaigne et à la suite d'un plébiscite dans les provinces à annexer.

Regroupements : unifications, réunifications. L'emploi de ces termes classificatoires montre bien combien la géopolitique est souvent affaire d'idéologie appliquée au territoire. En effet, ils traduisent autant une volonté, un projet idéologique qu'une réalité géographique.

Cela précisé, on parle effectivement d'unification quand plusieurs États s'intègrent, plus moins de leur plein gré, pour ne plus en former qu'un seul. Ainsi, ont été caractérisés les processus qui ont conduit au XIX^e siècle aux « Unités » italienne et allemande. Ainsi caractérise-t-on aujourd'hui le processus de rapprochement entre les pays membres de l'Union européenne. On parle de réunification quand ces regroupements concernent des États nés d'une scission ou d'une partition d'un État antécédent, que le projet se soit réalisé comme dans le cas de l'Allemagne après la « chute du mur » ou qu'il constitue une représentation en forme d'aspiration ou de refus des ou parties en cause : Corée du Nord et Corée du Sud, Chine continentale et Taiwan, Chypre.

Expansions : colonisation et impérialisme

Ces phénomènes sont d'une grande importance par les conséquences, en forme de séquelles, qu'ils ont sur la situation géopolitique contemporaine.

Citant Cecil Rhodes : « Si je le pouvais, j'annexerais les planètes »¹⁷, en exergue de la deuxième partie – l' « impérialisme » – de son magistral *Les origines du totalitarisme*, Hannah Arendt souligne le changement profond qui s'opère dans le rapport qu'entretiennent les États européens avec leurs colonies dans le dernier quart du XIX^e siècle.

« L'expansion en tant que but permanent et suprême est l'idée centrale de l'impérialisme. Parce qu'elle n'implique ni pillage temporaire ni, en cas de conquête, assimilation à long terme, c'est un concept entièrement neuf dans les annales de la pensée et de l'action politiques. La raison de cette surprenante originalité [...] tient tout simplement à ce que ce concept n'a en réalité rien de politique, mais prend au contraire ses racines dans le domaine de la spéculation marchande, où

¹⁷ « The Last Will of Cecil John Rhodes », 1902, cité par Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme*, Paris, éditions du Seuil, 2002.

l'expansion signifiait l'élargissement permanent de la production industrielle et des marchés économiques qui a caractérisé le XIX^e siècle. »

De fait, à partir du début du XVI^e siècle, les Européens se sont lancés dans la colonisation des autres continents pour s'en procurer les ressources à bon compte et y déverser leur trop-plein démographique. Mais jusqu'à la généralisation en Europe de la révolution industrielle, d'une part leurs besoins en matières premières sont limités et la nécessité de trouver des débouchés à leur production n'est pas impérieuse et d'autre part, le contrôle à distance de leurs possessions est limité par la lenteur des communications. Ceci explique que les représentants de l'autorité coloniale aient dû alors composer avec les pouvoirs locaux comme en Inde ou que les colons, coupés de tout contact régulier avec la « mère patrie », aient acquis une personnalité suffisamment autonome (y compris par métissage avec les populations indigènes) pour s'émanciper comme en Amérique du Nord et du Sud à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle.

Mais, comme l'explique Hannah Arendt, ce phénomène colonial se mue en impérialisme dès lors que le progrès technologique exige la conquête permanente de nouveaux marchés de même qu'il permet par les nouveaux moyens d'information et de communication et par ceux dont sont dotées désormais les forces navales et terrestres des puissances européennes, une maîtrise et un strict contrôle à distance des territoires les plus éloignés de la métropole et des voies terrestres et maritimes qui relient celle-ci aux différentes parties de son empire.